



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 02 du mois de Mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 24 Février 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Joseph HILL, Gina THOMAR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Daniel DULAC, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Marcelin CHINGAN (Rosette GRADEL), Elsa SUARES (Jean ANZALA), Eveline CLOTILDE (Bernard SAINT-JULIEN), Nadia OUJAGIR (Alina GORDON) Sandra SERMANSON (Thierry FULBERT), Jérôme-Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN).

Etaient absents : MM. Marie-Joël TAVARS, Annick CARMONT.

Etaient absents excusés : MM. Sylvia SERMANSON, Grégory MANICOM, Jacques RAMAYE, Pinchard DEROS, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres Représentés : 6	Absents Excusés : 5	Absents : 2
--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	---------------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt et un (21) Conseillers étant présents, six (6) représentés, cinq (5) absents excusés et deux (2) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Représentation de la ville au syndicat intercommunal
de protection et valorisation des plages et sites de la Guadeloupe :
Modification de la délibération numéro 5/DCM2020/26
du 11 juin 2020 portant désignation des représentants
de la commune à divers organismes*

7/DCM2023/20

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-Verbal du 26 Mai 2020 portant installation du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230302-7DCM202320-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Notifiée et publiée le 07/03/2023

Considérant que les membres du Conseil Municipal doivent représenter également la Commune au sein des organismes extérieurs.

Considérant que par une délibération n°5/DCM2020/26 du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein du syndicat intercommunal des sites et des plages.

Considérant qu'il s'agissait de Madame Gabrielle LOUIS CARABIN et de Monsieur Patrick PELAGE.

Considérant que Madame Le Maire a émis le souhait d'être remplacée dans cette instance par Monsieur Pierre PORLON.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'acter le remplacement de Madame Le Maire par Monsieur PORLON au sein du SIPS ;

Article 2 : De modifier, en conséquence, la délibération du 11 juin 2020 susmentionnée.

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 02 Mars 2023



Pour extrait conforme
Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN
Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230302-7DCM202320-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Notifiée et publiée le 07/03/2023